

Questions fréquemment posées

Fonds Facteur de soins de l'APi Group

Présentation du Fonds Facteur de soins de

Q1 : Le Fonds Facteur de soins en quelques mots

Le Fonds Facteur de soins est un fonds caritatif créé par l'APi Group Foundation et administré par la Minneapolis Foundation afin de fournir une subvention exonérée d'impôt aux membres de l'équipe de l'APi Group dont les personnes à charge éligibles sont confrontées à des difficultés financières personnelles en raison de circonstances imprévues indépendantes de leur volonté, dues à des urgences en matière de santé mentale ou d'abus de substances.

Q2 : Comment le Fonds Facteur de soins est-il financé ?

Le Fonds s'appuie sur le soutien de la Fondation de l'APi Group et des membres de l'équipe API.

Q3 : La Minneapolis Foundation en quelques mots

La Minneapolis Foundation est une fondation communautaire à but non lucratif enregistrée sous le numéro 501(c)(3) à Minneapolis, Minnesota. Depuis près de 20 ans, la Minneapolis Foundation gère des fonds d'aide aux employés pour des entreprises dans l'ensemble des États-Unis. La Minneapolis Foundation est un administrateur tiers des fonds d'assistance aux employés et approuve, refuse et décide des montants de financement pour les demandes faites par les membres de l'équipe de l'APi Group sur la base des directives d'éligibilité définies par l'APi Group. Cela permet aux demandeurs de conserver l'anonymat. La Minneapolis Foundation est également en mesure de faciliter l'octroi de subventions aux membres de l'équipe qui vivent en dehors des États-Unis et du Canada, afin que tous les membres de l'équipe de l'APi Group aient accès à cette ressource.

Qualifications et critères pour effectuer une demande

Q4 : Qui peut demander à bénéficier d'une aide financière de la part du fonds ?

Les demandeurs doivent être des membres actifs à temps plein (travaillant au moins à 80 %) de l'équipe de l'APi Group ayant au moins un an de service, y compris ceux qui sont en congé autorisé (non-FMLA et FMLA), et confrontés à des difficultés financières personnelles en raison d'un incident qualifié lié à la santé mentale ou à la toxicomanie concernant leur enfant (âgé de 28 ans ou moins au moment de l'incident), leur personne légalement à charge ou leur enfant (âgé de plus de 28 ans) handicapé qui réside toujours avec le membre de l'équipe d'API. Vous trouverez ci-dessous une liste des circonstances admissibles.

Q5 : Qui est considéré comme une personne légalement à charge ou un enfant pour lequel les membres de l'équipe peuvent demander une aide financière ?

La Minneapolis Foundation détermine le lien de parenté avec l'enfant sur la base d'un certificat de naissance valide, d'un décret/certificat d'adoption ou de tout autre document similaire. La Minneapolis Foundation détermine les personnes légalement à charge sur la base de la dernière déclaration d'impôts du membre de l'équipe ou d'autres documents légaux en dehors des États-Unis. Si le membre de l'équipe a pris des mesures, telles que l'obtention d'une procuration, des documents ou explications supplémentaires peuvent être fournis avec le dossier de demande pour étayer le dossier du membre de l'équipe. Pour les enfants (de plus de 28 ans) handicapés qui résident toujours avec le membre de l'équipe d'API, des documents permettant de vérifier le statut du handicap de l'enfant et des documents permettant de vérifier que l'adresse actuelle est la même que celle du membre de l'équipe d'API seront exigés.

Q6 : Quel est le montant de l'aide financière à laquelle un membre de l'équipe peut prétendre ?

Les demandeurs peuvent recevoir un montant maximum de 10 000 USD par période de douze mois. Les demandeurs peuvent déposer plusieurs demandes au cours d'une période de douze mois pour des incidents qualifiés distincts, mais le montant total accordé pour tous les incidents ne peut pas dépasser 10 000 USD. Les membres de l'équipe de l'APi Group ne peuvent recevoir plus de 50 000 USD d'aide de la part du Fonds Facteur de soins au cours de leur vie.

Q7 : Quels sont les critères pour bénéficier d'une aide financière du Fonds Facteur de soins ?

Pour bénéficier d'une aide financière, les critères suivants doivent être remplis :

- L'incident à l'origine des difficultés financières doit être imprévu et indépendant de la volonté du membre de l'équipe
- L'incident à l'origine des difficultés financières doit s'être produit dans les 365 jours suivant la date de la demande
- Membres de l'équipe résidant aux États-Unis : le revenu total du ménage doit être inférieur à 800 % du seuil de pauvreté fédéral (mis à jour chaque année et disponible sur le site sur lequel la demande est effectuée)
- Membres de l'équipe résidant au Canada : le revenu total du ménage doit être inférieur à 800 % des lignes directrices du SFR (mises à jour annuellement et disponibles sur le site sur lequel la demande est effectuée)

Questions fréquemment posées

Fonds Facteur de soins de l'APi Group

- Membres de l'équipe résidant en dehors des États-Unis et du Canada : ils doivent être en mesure de démontrer que la demande constitue une difficulté financière en rassemblant des documents permettant de vérifier la taille et les revenus du ménage
- Le membre de l'équipe doit attester ou démontrer que les difficultés financières n'ont pas été remboursées ou résolues d'une autre manière par une demande d'indemnité d'assurance, un programme de prestations pour les membres de l'équipe, un programme de prestations publiques ou toute autre forme d'aide financière
- Les incidents qualifiés doivent être directement liés à l'enfant du membre de l'équipe (âgé de 28 ans ou moins au moment de l'incident), à la personne légalement à charge ou à l'enfant (âgé de plus de 28 ans) souffrant d'un handicap et résidant toujours avec le membre de l'équipe d'APi.
- L'incident à l'origine des difficultés financières doit être un « incident qualifié » lié au traitement de la santé mentale ou de la toxicomanie, tel que :
 - Nouveau diagnostic de santé mentale au cours de la période éligible (365 jours) et coûts connexes.
 - Une évolution imprévue, un changement ou une augmentation du traitement d'une maladie mentale ou d'une toxicomanie existante et les frais y afférents
 - Un traitement imprévu (hospitalier ou ambulatoire) et les frais y afférents

Q8 : Quels types de difficultés personnelles inattendues ne donnent pas droit à une aide financière ?

Voici quelques exemples de difficultés personnelles qui **n'entrent pas en ligne de compte** :

- Les factures/dépenses médicales ou dentaires courantes, y compris les visites permanentes/régulières à un thérapeute/professionnel de la santé mentale
- Perte de salaire (réduction du nombre d'heures de travail, cessation d'emploi, indemnités de licenciement ou chômage)
- Retard dans le paiement des factures ou existence de factures ou de factures en souffrance
- Les avis d'expulsion ou de saisie, à moins que des documents supplémentaires ne soient fournis pour établir un lien avec un incident qualifié
- Saisies sur le salaire
- Cautions ou amendes légales
- Entretien de la maison ou du véhicule qui n'a pas été causé par un événement inattendu ou un incident qualifié
- Les interventions esthétiques non urgentes ou les dépenses liées à une maladie chronique, sauf si elles sont dues à un incident qualifié
- Frais médicaux liés aux animaux de compagnie

Processus de demande

Q9 : Les demandes sont-elles gardées confidentielles par l'APi Group ?

Oui. Toutes les demandes sont traitées de manière confidentielle par l'APi Group. Seules des informations statistiques ne permettant pas de vous identifier peuvent être fournies à l'APi Group sur une base périodique. La Minneapolis Foundation se réserve le droit de rompre la confidentialité en cas de suspicion de demande frauduleuse.

Q10 : Quelle est la documentation requise ?

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention de la part du Fonds Facteur de soins, les membres de l'équipe doivent fournir les documents suivants à la Minneapolis Foundation :

- Une [demande](#) complète
- Le dernier bulletin de salaire du membre de l'équipe et un bulletin de salaire datant d'au moins 365 jours
- Vérification de la taille du ménage et des revenus les plus récents du membre de l'équipe (par exemple, le formulaire 1040 de la déclaration d'impôts fédérale ou tout autre document permettant de vérifier les revenus du ménage)
- Documents permettant de vérifier la relation de l'enfant/de la personne légalement à charge avec le membre de l'équipe, tels que :
 - Acte de naissance, décret/certificat d'adoption
 - Déclaration d'impôts (ou autre document légal) pour vérifier le statut de personne à charge
- Documentation (par exemple, factures médicales, diagnostic ou autres documents médicaux, etc.) pour justifier l'incident qualifié et les difficultés financières
- Copies des factures pour lesquelles une aide est demandée, indiquant clairement le nom du membre de l'équipe (ou le nom de l'enfant/de la personne à charge)/l'adresse, la date des soins/services et le montant dû après les ajustements éventuels de l'assurance

Questions fréquemment posées

Fonds Facteur de soins de l'APi Group

Q11 : Comment puis-je demander une subvention ?

Rendez-vous sur le [portail de demande en ligne](https://mplsfoundation.smapply.org/prog/the_care_factor_fund) (https://mplsfoundation.smapply.org/prog/the_care_factor_fund) pour vous inscrire et compléter votre demande auprès de la Minneapolis Foundation. Dans le cadre du processus de demande, il vous sera demandé de soumettre les documents justificatifs requis. Si vous ne pouvez pas remplir un formulaire en ligne, envoyez un courriel à eaf@mplsfoundation.org ou appelez le (612) 672-3861 et quelqu'un vous contactera dans les deux jours ouvrables pour vous aider.

Q12 : Que puis-je faire si l'anglais n'est pas ma langue maternelle ?

La demande complète est disponible en anglais, en espagnol et en français. Lorsque vous serez sur le site sur lequel vous effectuerez la demande, cliquez sur les paramètres pour basculer vers l'espagnol ou le français. Si vous préférez remplir le formulaire dans l'une des langues ci-dessous, nous vous recommandons d'utiliser Google Translate pour vous aider à traduire certaines instructions et questions du site. Certaines questions sur le formulaire de demande ont des liens vers des documents qui expliquent la question plus en détail dans toutes les langues ci-dessous. Si vous avez besoin d'une aide pour remplir votre formulaire de demande dans une langue autre que l'anglais ou l'espagnol, veuillez envoyer un courriel à eaf@mplsfoundation.org pour prendre rendez-vous avec l'équipe de La Minneapolis Foundation par l'intermédiaire d'un interprète.

- Anglais
- Chinois (simplifié)
- Néerlandais (Pays-Bas)
- Français (France)
- Français (Canadien)
- Allemand
- Italien
- Norvégien (Bokmål)
- Portugais (Portugal)
- Espagnol (Espagne)
- Espagnol (Amérique latine)
- Suédois

Q13 : Puis-je déposer une demande au nom d'un collègue ?

Étant donné que bon nombre des pièces jointes requises (déclaration de revenus, factures, fiches de paie, etc.) ne sont accessibles qu'au membre de l'équipe qui en a besoin, il serait difficile pour un collègue de soumettre une demande complète. Si vous pensez qu'un collègue pourrait bénéficier de ce fonds, veuillez lui transmettre ce site web ou le numéro de téléphone de la Minneapolis Foundation afin qu'il puisse nous contacter.

Q14 : Sous quel délai ma demande sera-t-elle examinée ?

La Minneapolis Foundation ne peut examiner que des demandes complètes. Il est donc important de répondre à toutes les questions de la demande et de fournir les documents justificatifs requis pour que le processus d'examen puisse commencer. Une fois que vous aurez soumis votre demande dûment remplie et accompagnée des documents justificatifs, vous recevrez un courriel de confirmation. Votre demande sera examinée dans un délai de cinq jours ouvrables et vous recevrez un courriel indiquant l'état d'approbation de votre demande une fois l'examen terminé.

Q15 : Que se passe-t-il si je n'ai pas reçu de courriel de confirmation pour ma demande ?

Si vous n'avez pas reçu de courriel de confirmation, il est probable que vous n'avez pas signé et envoyé votre demande. Vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre demande en vous connectant au [portail des demandeurs](#). Les demandes soumises auront le statut « Soumise ». Une demande qui n'a pas été soumise n'affichera PAS le statut « Soumise » et vous pourrez cliquer sur le bouton « Continuer » pour compléter et soumettre votre demande. Si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un courriel à eaf@mplsfoundation.org ou appeler le (612) 672-3861.

Q16 : Existe-t-il un moyen de vérifier l'état d'avancement de ma demande ?

Vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre demande en vous connectant au [portail en ligne](#). Si l'examineur de votre demande a des questions ou a besoin d'informations supplémentaires, vous recevrez un courriel à l'adresse électronique que vous avez fournie au cours du processus de demande. Si votre demande est approuvée, le statut de votre demande passera à « Accordée ». Si votre demande n'est pas approuvée, le statut de votre demande passera à « Refusée ». Vous recevrez un courriel indiquant la ou les raisons pour lesquelles votre demande a été refusée.

Q17 : Si j'estime que ma demande a été refusée à tort, existe-t-il une procédure pour faire appel de la décision ?

Si vous estimez que votre demande a été refusée à tort, vous pouvez fournir des informations supplémentaires pour examen en envoyant un courriel à eaf@mplsfoundation.org ou en appelant le (612) 672-3861.

Questions fréquemment posées

Fonds Facteur de soins de l'APi Group

Q18 : Pourquoi ma demande n'a-t-elle pas été approuvée pour le montant total demandé ?

Toutes les demandes ne sont pas entièrement approuvées ; certaines seront approuvées pour un montant inférieur à celui demandé en fonction des conditions d'éligibilité ou de la documentation fournie à l'appui des dépenses.

Informations sur le paiement

Q19 : Comment les paiements sont-ils effectués ?

Les demandeurs résidant aux États-Unis ont la possibilité de recevoir un chèque papier ou un paiement électronique via [Zelle®](#). Les paiements électroniques via Zelle® sont le moyen le plus rapide et le plus précis de recevoir un paiement directement sur votre compte bancaire. Pour recevoir un paiement électronique, le demandeur doit avoir téléchargé l'application Zelle® et disposer d'un compte enregistré à l'adresse électronique qu'il a fournie avec sa demande. Une fois que le demandeur a enregistré son adresse électronique auprès de Zelle® et que les fonds ont été approuvés, le paiement électronique est lancé.

Si le demandeur n'a pas de compte Zelle® enregistré, il recevra des courriels de rappel l'informant que les fonds sont disponibles et qu'il peut les réclamer en ouvrant un compte par l'intermédiaire de Zelle®. Toutefois, si un demandeur choisit de ne pas ouvrir un compte Zelle® pour recevoir les fonds par voie électronique, un chèque papier sera envoyé par courrier postal standard. Le traitement du chèque peut prendre jusqu'à six jours à compter de la date d'approbation et la Minneapolis Foundation n'est pas responsable des chèques perdus ou arrivés en retard.

Pour les demandeurs situés au Canada, l'option de paiement électronique est PayPal. Les paiements électroniques via PayPal sont le moyen le plus rapide et le plus précis de recevoir un paiement. Pour recevoir un paiement électronique, le candidat doit disposer d'un compte PayPal et utiliser l'adresse électronique qu'il a fournie avec sa demande. Une fois que le demandeur a enregistré son adresse électronique auprès de PayPal et que les fonds ont été approuvés, le paiement électronique est lancé. Les paiements seront reçus en USD, mais peuvent être convertis en CAD (aucun frais de conversion ne sera facturé au candidat) par l'intermédiaire du compte PayPal du candidat.

Les candidats approuvés qui ne choisissent pas d'utiliser PayPal devront indiquer l'adresse postale de leur domicile. Un chèque papier sera envoyé à l'adresse indiquée. Veuillez noter que les chèques papier peuvent prendre jusqu'à quatorze jours de plus que les paiements par PayPal.

Les demandeurs intéressés par le paiement électronique doivent créer un compte sur [PayPal](https://www.paypal.com/ca/home) (<https://www.paypal.com/ca/home>) dès que possible afin d'éviter tout retard dans l'approbation de leur paiement. Si vous avez des questions, veuillez contacter eaf@mplsfoundation.org.

Pour les candidats résidant à l'étranger (en dehors des États-Unis et du Canada) les paiements vous seront envoyés par virement bancaire. Veuillez noter que ce processus de paiement peut prendre jusqu'à deux semaines. Vous trouverez de plus amples informations directement sur le formulaire de demande et dans les communications ultérieures si votre demande est acceptée.

Q20 : L'obtention d'une subvention s'accompagne-t-elle d'autres obligations ?

Non. Les subventions reçues sont considérées comme des subventions caritatives et vous n'êtes pas tenu de les rembourser. L'aide financière est fournie pour aider le membre de l'équipe à faire face à des difficultés financières imprévues et il est donc attendu que l'aide financière soit utilisée pour payer les coûts/factures liés à l'incident demandé.

Q21 : J'ai emprunté de l'argent à mes amis et à ma famille pour m'aider à régler mes factures. Le Fonds Facteur de soins me remboursera-t-il afin que je puisse les rembourser ?

Non. Le Fonds est destiné aux membres de l'équipe qui n'ont pas les moyens eux-mêmes ou d'autres ressources disponibles pour faire face aux difficultés financières.

Dons au Fonds Facteur de soins

Q22 : Je fais un don au Fonds Facteur de soins. Cela ne me rend-il pas automatiquement éligible à l'aide ?

Non. L'éligibilité est déterminée par les besoins et les circonstances du membre de l'équipe. Faire un don au fonds, c'est comme faire un don à n'importe quelle autre œuvre de bienfaisance. Nous espérons que les membres de l'équipe font des dons pour aider d'autres personnes dans le besoin, et non dans l'espoir de recevoir quelque chose en échange de leur don.

Questions fréquemment posées

Fonds Facteur de soins de l'APi Group

Q23 : Comment puis-je faire un don au Fonds Facteur de soins ?

Vous pouvez faire un don au Fonds Facteur de soins par chèque, par carte de crédit ou même par des titres négociables. Toutes les contributions sont déductibles des impôts dans les limites de la loi par l'intermédiaire de la Minneapolis Foundation et ne sont pas remboursables.

Chèque :

Pour faire un don par chèque, veuillez envoyer le chèque à l'ordre de APi Group Care Factor Fund et l'envoyer à l'adresse suivante :
The Minneapolis Foundation
800 IDS Center
80 South 8th Street
Minneapolis, MN 55402

Carte de crédit :

Vous pouvez contribuer directement au Fonds Facteur de soins par carte de crédit en ligne en suivant ce lien.

Titres négociables :

La Minneapolis Foundation peut recevoir des titres négociables en tant que dons effectués au Fonds Facteur de soins. Pour obtenir des informations sur les dons de titres négociables, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse eaf@mplsfoundation.org.